

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-Verbal de la Réunion du 07/05/2019 (20h30)

**Nombre de Conseillers** En exercice : 14 - **Présents** : 10 - **Votants** : 10 - **Pour** : 10 **Contre** : 0 **Nul** : 0

**Date de Convocation** : 26/07/2019

**Date d’Affichage** : 11/05/2019

L’an deux mille dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

**Étaient présents** : Mme DUCHEMIN F. Mr MILLET C. Mr CHENEL A. Mr GARNIER D, Mr. BIZEUL T, Mme TRAVERS B., CORNU, P, MILLET L. Mr SILLERE P, Mme LEGENTIL S.

**Absents** : Mme PINEAU M, Mme FAVRIS M, , Mme MAREAU M., Mr STAFFORD P excusés.

Mr Thomas BIZEUL a été élu **secrétaire**.



### Procès-verbal de la réunion du 26/03/2019

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26/03/2019.

#### Suivi projet d’aménagements au terrain de sports

Suite à la demande du club de football, le cabinet d’architecture a revu les implantations du projet de vestiaires et de la salle éducative lors de la réunion du 5 avril. Le projet doit rentrer dans les prescriptions de la FFF. Le programme reste lui inchangé. Le projet doit être rendu pour le 15 mai date limite d’envoi de dossier de subvention à la FFF. Une demande sera également demandée au Fond Leader mi-juin.

Mme le Maire est satisfaite du bon retour des dossiers de subventions. A ce jour, les dossiers accordés sont :

- Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR): 120 000 €
- Dossier de la Région : 49 000 €
- Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL) : 30 000 €. La CCBM n’a pas fait de demande de subvention cette année. Sept communes ont déposé un dossier, la répartition des dotations s’est faite de façon égale aux 7 d’entre elles.
- Dossier du Département : 18 706 €

### DL2019-18CM - Chantiers Argent de poche – Signature convention avec la Maison Initiatives Jeunesse de Gorrion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

DECIDE de confier l’encadrement des chantiers Argent de poche, qui se dérouleront du lundi 29 juillet au Vendredi 2 août 2019, à la Maison des Initiatives Jeunesse (MIJ) de Gorrion, les travaux proposés étant le traçage d’un circuit vélo au sol dans la cour de l’école, travaux divers de peinture, entretien de l’église. Ils se dérouleront sur 5 demi-journées et proposés à cinq jeunes maximum.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec la M.I.J., les frais d’indemnisation seront globalement versés à la M.I.J. qui se chargera de les reverser à chacun des jeunes concernés (15€ par demi-journée/jeune).

CONSTATE que les crédits sont ouverts au compte 65888 du budget de l’exercice.

## **DL2019-19CM - Aide destruction nids de frelons asiatiques – année 2019**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE pour l'année 2019 une aide de 50% du montant TTC de la facture dans la limite de 150 € TTC du montant de la facture pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur la commune de CHANTRIGNÉ ayant lieu entre le 01 janvier et le 31 décembre 2019.
- Les personnes concernées devront fournir une facture et un RIB.

Fait et délibéré en séance, Lesdits jour, mois et an susdits.

## **DL2019-20CM - Dégradations de nos canalisations AEP : prise en charge des frais de réparation**

Madame le Maire expose que nos canalisations d'eau potable peuvent être détériorées par des entreprises ou particuliers lors de travaux sur les routes, de drainage dans les champs ou autres, précise que notre agent est amené à intervenir sur le réseau ainsi qu'une entreprise spécialisée (terrassment AEP). Les frais de réparations engendrés sont à la charge de l'entreprise ou l'abonné.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

Accepte cette proposition et afin de responsabiliser les personnes, décide que les travaux sont à la charge du tiers.

En cas de refus de paiement, le conseil municipal autorise Mme le Maire à émettre le titre de recettes à l'encontre de ces tiers.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Élections européennes :**

Les élections européennes ont lieu le dimanche 26 mai. Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos le même jour à 18 heures.

### **Classe numérique :**

Dans le cadre de l'appel à projets des écoles numériques innovantes et ruralité, ENIR, le conseil municipal avait présenté un dossier pour l'équipement de l'école en accord avec les institutrices. Suite à la réunion du comité national de pilotage, le projet a été retenu. L'inspecteur de l'éducation nationale en charge du numérique reviendra vers la mairie pour l'élaboration de la convention.

### **Devis équipement luminaire/son salle de loisirs :**

Après plusieurs propositions de devis pour équiper la salle de loisirs (entreprise IES, EMB, Logicia Informatique et ELD Informatique), le conseil municipal a retenu la proposition de ELD Informatique située à Lassay les Châteaux pour un montant de 6 652 €. (Table de mixage, enceintes, écran de projection, micro). Le matériel pourra être utilisé par les associations et les particuliers. Le règlement et le tarif de la salle de loisirs sera mise à jour lors de la réunion du mois de juin.

### **Résultat de l'enquête pour les besoins d'un centre de loisirs le mercredi :**

La commune de Chantrigné s'était engagée à mettre en place une garderie municipale le mercredi matin après l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Nous avons répondu aux besoins des familles ne disposant pas de système de garde à Chantrigné.

Actuellement, huit à dix enfants sont présents régulièrement.

Une enquête a été menée auprès des familles pour connaître le besoin à la rentrée scolaire. Ces résultats montrent un réel besoin (tableau ci-joint).

En continuité de cette enquête, la mairie va rencontrer le service jeunesse de la CCBM afin de répondre au mieux à l'attente des familles.

Récapitulatif de l'enquête du mois de mars 2019 :

Besoin ponctuel/annuel	A la journée entière	Le matin	L'après-midi	Nombre d'enfants
Ponctuel		*	*	3
Ponctuel	*	*	*	2
Ponctuel			*	6
Annuel		*		5
Annuel	*	*	*	6
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	

*23 familles ont répondu sur 37.*

### **Lotissement des Lavandières – Coop Logis Coopérative d'HLM :**

Coop Logis propose d'intervenir via le dispositif PSLA (Prêt Social Location Accession) sur le lotissement en proposant des maisons modèles personnalisables.

Le catalogue de maisons personnalisables propose des logements de deux à quatre chambres à partir de 98.500 € TTC 5.5% (hors terrain, hors adaptation et hors espaces verts).

Le dispositif est plutôt orienté vers les jeunes ménages pour leur permettre d'accéder à la propriété de manière totalement sécurisée, mais la seule condition pour en bénéficier est le respect de plafonds de ressources.

Les accédants bénéficient d'une TVA réduite à 5,5% sur le terrain et la maison, d'une exonération foncière pendant 15 ans, et de la sécurisation HLM (garantie rachat et relogement).

Le projet de convention est en cours de validation.

Cette convention a pour objet d'indiquer les engagements de chacune des deux parties (la Commune et la société).

### **Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 06 juin 2019 à 20h30.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Affiché le : 15/05/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Le secrétaire,

Le Maire,